

Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs sont calculés sur la base du quotient familial (QF) défini par la Caisse d'allocations familiales (CAF), pondéré par un taux d'effort selon la formule suivante : **tarif = QF CAF x taux d'effort.**

Pour la restauration dans les écoles et dans les centres de loisirs :

Le taux d'effort est de 0,43 % pour les QF < ou = à 461.

Le taux d'effort est de 0,50 % pour les QF > à 461.
Le tarif plancher est de 1 € et le tarif plafond est de 5,20 € pour l'ensemble de la pause méridienne.

La pause méridienne comprend le repas et le temps d'accueil.

Pour les accueils périscolaires :

Un taux d'effort unique est fixé à 0,19 %. Le tarif plancher est de 0,65 €/h, le tarif plafond est de 2,10 €/h.

L'accueil périscolaire du matin est facturé sur la base d'une heure pour la tranche 7h30 / 8h45.

L'accueil périscolaire du soir est facturé sur la base suivante :

- 1 heure pour la tranche de 16h45 à 18h
- 45 minutes pour la tranche de 18h à 18h45

Une facture est établie pour le mois écoulé. Le montant doit être réglé avant le 7 du mois suivant la réception de la facture :

- ✓ par prélèvement automatique,
- ✓ en ligne sur demat.lorient.bzh,
- ✓ en numéraire (pour un montant < à 300 €), par chèque, par carte bancaire à l'Hôtel de ville.

Nouveauté

Optez pour la facture électronique, dès le 1^{er} septembre 2022. Contactez le service éducation ou connectez-vous sur Demat pour en bénéficier. Vous recevrez chaque mois un mail pour informant de la mise en ligne de votre facture (vous ne recevrez plus de facture papier).

À savoir

Même pour les quotients les plus élevés, la participation des familles reste inférieure au coût de revient du service.

Les centres de loisirs

La Ville de Lorient ne gère pas les centres de loisirs. Elle participe au financement d'associations avec lesquelles elle conclut des conventions. Les familles peuvent choisir entre ces associations. Les repas sont en général fournis par le service de la restauration municipale de Lorient.

Le mercredi et pendant les vacances scolaires

Le Patronage Laïque de Lorient

80, avenue du général de Gaulle - Lorient

☎ 02 97 83 69 64

✉ pllorient@wanadoo.fr

🌐 pllorient.org/web/

Le Foyer Laïque de Keryado

28 rue de Kersabiec - Lorient

☎ 02 97 83 81 64

✉ flk@vacances-flk.com

🌐 www.vacances-flk.com/

Centre social Escale Brizeux

4 rue Jean Lagarde - Lorient

☎ 02 97 64 36 54

✉ enfance-quartier.escale@orange.fr

🌐 www.escalebrizeux.org/

La maison de quartier de Bois-du-Château

9 Rue Jules Massenet - Lorient

☎ 02 97 37 75 31

✉ contact@mqboisduchateau.info

🌐 www.libdc.fr/

Centre social de Keryado

24 Rue de Kersabiec - Lorient

☎ 02 97 83 74 04

✉ centresocialkeryado@orange.fr

La maison pour tous de Kervénanec

2 Rue Maurice Thorez - Lorient

☎ 02 97 37 29 86

✉ m.p.t.kerve@cegetel.net

🌐 www.mptkerve.org/

Le samedi et pendant les vacances scolaires

Les éclaireurs de France

41 bis rue Victor Schoelcher - Lorient

☎ 02 97 21 22 21

✉ eedflorient@orange.fr

Les informations relatives à l'organisation des centres de loisirs (horaires, tarifs...) sont à prendre directement auprès des associations.

RENSEIGNEMENTS :



À l'hôtel de Ville, 2 boulevard du Général Leclerc, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.



02 97 02 22 02, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.



Plus d'information sur www.lorient.bzh rubrique « mon enfant à l'école » et sur demat.lorient.bzh



demat.lorient.bzh

Ville de Lorient
Conception : Infographie municipale de Lorient - Mai 2022
Icônes : Nibras@design - iconsmind.com - myladkings
Crédits : Furst-Herold Florimond



RENTRÉE SCOLAIRE

DES ÉCOLES PUBLIQUES 2022 - 2023





Les horaires à la rentrée 2022 – 2023

	7h30 - 8h45	8h45 - 12h*
Lundi	Accueil périscolaire	Temps scolaire
Mardi		
Jedi		
Vendredi		

Rentrée scolaire le jeudi 1^{er} septembre 2022

Vacances de la Toussaint du 22 octobre au 7 novembre 2022

Vacances de Noël du 17 décembre 2022 au 3 janvier 2023

Vacances d'hiver du 11 février au 27 février 2023

Vacances de Printemps du samedi 15 avril au mardi 2 mai 2023

Fin des cours le vendredi 7 juillet 2023

12h - 14h

Pause méridienne

14h - 16h45

Temps scolaire

16h45 - 18h45

Accueil périscolaire

* À l'exception de l'école élémentaire de Kerentrech, pour laquelle les horaires de la matinée scolaire sont fixés de 8h50 à 12h05 et de l'école maternelle de Jacques-Prévert, pour laquelle les horaires sont de 8h40 à 11h55 et de 13h55 à 16h40.



L'offre périscolaire

LA PAUSE MÉRIDIANNE :

Un moment de détente, du bio et du bon

- ✓ 2 000 repas servis chaque jour.
- ✓ Du bio et des aliments issus de circuits courts.
- ✓ Une sensibilisation aux goûts et aux saveurs.
- ✓ Une offre d'activités qualitative adaptée à ce moment de la journée (activités de loisirs, de bien-être...), encadrée par des animateurs et intervenants qualifiés dans chaque école.
- ✓ Une initiation au développement durable et à la limitation des déchets.



L'inscription

Les inscriptions scolaires et périscolaires sont prises en ligne sur demat.lorient.bzh ou à l'hôtel de Ville (2 boulevard du général Leclerc).

Pour l'inscription scolaire, prévoir :

- ✓ Le livret de famille.
- ✓ Un justificatif de domicile (de moins de trois mois).
- ✓ Le carnet de santé de l'enfant.

Pour l'inscription aux services périscolaires (accueil et restauration du midi), prévoir :

- ✓ Votre numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales ou une attestation de la Mutuelle Sociale Agricole.
- ✓ Pour les familles non allocataires, l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020. Un quotient est calculé dans les mêmes conditions que celui défini par la CAF.



La réservation

La réservation de la restauration et des accueils périscolaires est obligatoire, dans la limite de deux journées scolaires avant la présence de l'enfant.

Le non-respect de cette règle entraîne une majoration.

Le règlement des accueils périscolaires et de la restauration est consultable en ligne sur www.lorient.bzh

Pour réserver ou modifier une réservation :

- 👤 L'accueil de la mairie de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15
- ☎ Par téléphone (02 97 02 22 02) de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15
- 🌐 Le portail de réservation sur demat.lorient.bzh

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR : L'épanouissement des enfants, le service aux parents

- ✓ Des accueils ouverts dès 7h30 le matin et jusqu'à 18h45 le soir.
- ✓ Un temps éducatif encadré par des animateurs qualifiés et un projet pédagogique.
- ✓ Des espaces adaptés et dédiés aux accueils périscolaires dans chaque école.

Votre enfant n'est pas encore inscrit à l'école ?

Pour connaître votre école de secteur, consultez notre carte scolaire en ligne sur : demat.lorient.bzh



demat.lorient.bzh
Mon portail de démarches